

28ème COURSE DE COTE REGIONALE DE PONDRON

Dimanche 05 SEPTEMBRE 2010

REGLEMENT PARTICULIER

Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard des courses de côte et slaloms

L'association sportive automobile 60 organise le dimanche 05 sept 2010 sous le patronage de L'ECURIE DU VALOIS, une course de côte régionale dénommée 28^{ème} Course de côte régionale de PONDRON

Cette épreuve compte pour les championnats du comité régional Nord Picardie et de la coupe de France de la montagne de la F.F.S.A
Le présent règlement a été approuvé par le comité régional Nord Picardie sous le numéro : 28 en date du 10 .06.2010 et enregistré à la F.F.S.A sous le permis d'organisation numéro : R 320

ARTICLE 1P : ORGANISATION DE LA COURSE

1.1p : Officiels

Collège des commissaires sportifs :	Président	POINSENET Pascal	8910
	Commissaires membres	COLLIN Christine	35901
		SOLECKI Didier	122451
Direction de course	Directeur de course	GALLOT Christophe	33531
	Directeur de course adjoint	PICHELIN Martine	18416
	Commissaires techniques	DESSE jean michel	5538 responsable
		DESSE Jérémy	48234
		THILMANY Régis	110645
	Chargés des relations avec les Concurrents	BORDIER Michel	24426
	Chronométrage	PROISY Patrick	111444
		JOLY Alain	153666
	Chargé de la mise en place des moyens	BORDIER Michel	24426
	Chargé des commissaires de route	HERLIN Marie	125414
	Organisateur administratif	A.S.A 60	
	Organisateur technique	Ecurie du Valois	

1.2 : Horaires

Clôtures des engagements	Mardi 30 aout (voir article 3.1.p)
Publication de la liste des engagés	Au début des vérifications administratives
Vérifications administratives et techniques facultatives.	Le samedi 04 sept de 18h30 à 20h au parc fermé
Vérifications administratives et techniques obligatoires. (voir art 1.3 p)	Le dimanche 05 sept de 7h30 à 10h00 selon les groupes
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires	Le dimanche 05 sept à 9h00
Affichage de la liste définitive des concurrents admis aux essais	Après les vérifications, à 09h30
1 essai chronométré obligatoire	Le dimanche 05 sept de 9h00 à 10h30
Essais libres (si l'horaire le permet après l'essai chrono le directeur de course pourra décider s'il peut faire des essais libres ou non et définir les horaires à condition que tous les partants puissent y participer)	

Affichage de la liste définitive des concurrents admis à la course	15' après la fin de l'essai chronométré
Course (4 montées)	Le dimanche 05 sept à partir de 10h30
Affichage des résultats provisoires	Le dimanche 05 sept, 15' après la fin de la course
Remise des prix	Au terme du délai de réclamation, au podium pied de la côte
La 27ème COURSE DE COTE DE PONDRON se déroule pour la réunion du collège des commissaires, du tableau d'affichage, au pied de la côte et dans la tente prévue à cet effet, pour les vérifications administratives et techniques et du parc pilotes au pied de la côte sur le parking concurrents	

1.3.p : Vérifications

Le samedi vérifications facultatives dans la tranche horaire de 18h30 à 20h00 pour les concurrents arrivants la veille.
Les vérifications auront lieu (se présenter 15' avant le début de la tranche horaire aux vérifications administratives et techniques du dimanche)

- De 7h30 à 8h00 pour les voitures des groupes N et FN
- De 8h00 à 8h30 pour les voitures des groupes A et FA
- De 8h30 à 9h30 pour les voitures des groupes FC/FS- F2000 et Z
- De 9h30 à 10h00 pour les voitures des autres groupes

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées dans un endroit qui sera précisé au début des vérifications. Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 39 euros T.T.C

Les concurrents sont tenus de présenter aux vérifications, la fiche d'homologation, le passeport technique.

Aucune vérification ne pourra avoir lieu après 9h30 sauf celles proposées par le directeur de course ou ordonnées par le collègue des commissaires sportifs.

1.4.p : Dispositions particulières

La Course de côte régionale de Pondron s'est engagée à respecter le règlement type du comité régional du sport automobile Nord Picardie, notamment en ce qui concerne les horaires, le montant des droits d'engagements et de la remise des prix.

L'organisateur s'engage à faire parvenir par fax les résultats dès le lendemain de l'épreuve. Dans le cas où les dispositions prévues ne sont pas respectées, le bureau du comité pourra annuler les points attribués pour cette épreuve. Les concurrents en seront informés par affichage sur une épreuve suivante.

ARTICLE 3 P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.p : Engagements

● Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à : ECURIE du VALOIS Bordier Michel 5 rue Bergeron 60800 CREPY en VALOIS , Tél / Fax : 03.44.59.15.10

- La liste des engagés sera close dès que le nombre maximum des engagés prévu à l'article 4.1.p sera atteint, et au plus tard le mardi 30 aout à minuit pour les engagements .
- Les droits d'engagements sont fixés à **120 euros** pour les engagements parvenus avant le mardi 30 aout avec les droits joints, ces droits étant doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité de l'organisateur.
- Les concurrents déclarent forfait avant le début des vérifications seront intégralement remboursés. Les concurrents voulant contacter l'organisateur pendant la durée de l'épreuve peuvent appeler **le 06.14.08.46.21**. **Tout concurrents ayant prix le départ de la manche d'essai ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.**
- Si 4 jours avant l'épreuve, le nombre des engagés est inférieur à 40, l'organisateur se réserve le droit d'annuler celle-ci. Les engagés seront prévenus de cette décision.

ARTICLE 4 P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.p : Voitures admises

Le nombre maximum de concurrents admis est fixé à 100. Une même voiture pourra être utilisée par plusieurs pilotes. Les groupes admis figurent à l'article 4 du règlement standard.

4.2.7 : Echappement

105 db maxi pour les voitures fermées. 110 db maxi pour les voitures ouvertes

ARTICLE 5 P : PUBLICITES

Les publicités obligatoire et optionnelle seront précisées et seront remis lors des vérifications

ARTICLE 6 P : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1.p : Parcours

Le plan de la COURSE DE CÔTE régionale DE PONDRON est en annexe. Elle sera longue de 1300 mètres. La pente moyenne sera de 6%. La course se déroulera avec **1 montée d'essai chronométrée et 4 montées en course**. Chaque voiture partira pour la course dans l'ordre décroissant des numéros. Les départs seront donnés par des feux. Le chronométrage se fera par cellules au 1/100 de seconde.

6.5.p : Parc concurrents

Les pars concurrents seront situés sur le parking à proximité de la côte. Ils seront accessibles dès le début des vérifications. Les remorques seront garées aux parcs concurrents.

6.6.p : Parc fermé final

Les voitures devront rester en parc fermé jusqu'à la fin du délai de réclamation. Les pilotes dont les voitures sont absentes du parc seront obligatoirement exclus. A l'issue de la dernière manche de course, **le parc concurrent sera le parc fermé de la course.**

6.7.p : Tableau d'affichage

Les tableaux d'affichage seront placés pendant toute la durée de la course sous la tente au pied de la côte. Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seul les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8.p : Permanence

Pendant l'épreuve, une permanence sera assurée au P.C organisation à proximité de la ligne de départ. Le téléphone est **le 03.21.04.56.33**. Le centre de secours le plus proche a été informé.

ARTICLE 7.P : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2.p : Briefing

Il n'y a pas de briefing prévu

7.3.p : Course

Il y aura 4 montées qui se dérouleront successivement à partir de 10h30. Les pilotes se présenteront dans l'ordre décroissant de leurs numéros.

S'il ne se présente pas dans cet ordre, ils pourront être pénalisés de 5 secondes qui seront ajoutés au temps réalisé pour la manche considérée. La participation est obligatoire pour les 4 manches, sauf en cas de casse mécanique ou accident constaté par un commissaire technique.

7.4.p : Echauffement des pneumatiques

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de l'épreuve. Des contrôles peuvent être effectués dans les structures ou par la prise de température des pneus sur la grille de départ.

ARTICLE 8 P : PENALITES

Echauffement des pneumatiques	Exclusion de l'épreuve
Passage dans un ordre différent que celui prévu	5 secondes ajoutées à la manche
Non participation à une montée (ART 7.3.P)	Exclusion
Non participation à la montée d'essai	Décision du collège des commissaires

ARTICLE 9.P : CLASSEMENT

Le classement sera réalisé en tenant compte du meilleur temps réalisé des 4 montées de course confondues. En cas d'ex æquo, se sera le meilleur deuxième temps, puis le troisième et la 4^{ème} et ensuite le résultat de la montée d'essai.

Les classements provisoires seront affichés au tableau d'affichage, **15 minutes après la fin de la dernière manche** de la course. Ils seront définitifs au plus tôt, **30 minutes après l'affichage provisoire.**

Il y aura un classement général, un classement par groupes, un classement par classes dans les groupes, un classement féminin.

Une attribution des points aura lieu conformément au règlement de la coupe de France des courses de côte et au règlement du championnat du comité régional.

ARTICLE 10.P : PRIX

10.2.p : Prix

Les prix suivants seront prévus (les prix ne sont pas cumulables)

Classement général	210 , 195 , 155
Dans chaque classe	
☉ de 1 à 3 partants	90
☉ de 4 à 8 partants	120, 90
☉ plus de 8 partants	120 , 90 , 60
☉ Féminin (idem classes)	

Une récompense est prévue pour les commissaires.

10.3.p : Coupes

De nombreuses coupes seront distribuées (voir article 10.5.p)

10.4.p : Podium

Un podium (facultatif) sera prévu après l'arrivée, avec la présentation des 3 premiers du classement général et les vainqueurs de chaque classe.

10.5.p : Remise des prix et des coupes

L'organisateur fera un communiqué aux vérifications pour donner la procédure de remise des coupes (soit au podium après l'arrivée, soit lors d'une remise des prix dont l'heure et le lieu seront précisés par un communiqué).

Les prix seront envoyés par courrier aux pilotes dans les 48 heures suivant l'épreuve.

Les coupes seront remises soit lors de la présentation au podium, soit lors de la remise des prix si l'organisateur en a prévu une.

**ATTENTION : VU LA FAIBLE PARTICIPATION EN COTE IMPERATIF DE RESPECTER
LE DELAI D'ENGAGEMENT**

28 ème course de côte régionale de PONDRON

Demande d'engagement dimanche 05 sept 2010

A retourner avant le mardi 30 aout 2010 à Bordier Michel 5, rue Bergeron 60800 Crépy en Valois

Tel : 06.14.08.46.21 - Fax : 03.44.59.15.10

Accompagnée des droits d'engagements de **120 euros** à l'ordre de l'écurie du Valois

1^{er} pilote

nom	<input type="text"/>	prénom	<input type="text"/>
numéro	<input type="text"/>	rue	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	ville	<input type="text"/>
numéro de licence	<input type="text"/>	code ligue	<input type="text"/>
		code asa	<input type="text"/>
		asa	<input type="text"/>

TEL :.....

2^{ème} pilote (double monte)

nom	<input type="text"/>	prénom	<input type="text"/>
numéro	<input type="text"/>	rue	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	ville	<input type="text"/>
numéro de licence	<input type="text"/>	code ligue	<input type="text"/>
		code asa	<input type="text"/>
		asa	<input type="text"/>

Véhicule engagé

Marque :	type :	cylindrée :
-----------------	---------------	--------------------

J'engage ma voiture :	groupe :	classe :
------------------------------	-----------------	-----------------

Le pilote et le concurrent reconnaissent avoir pris connaissance du règlement et en acceptent les modalités, ils déclarent en outre, être informés sur la réglementation et le dopage

Signatures

1^{er} pilote

2^{ème} pilote

